

#23 LA CREUSE

LE MAGAZINE n°80

Magazine
d'information
du Conseil
départemental
de la Creuse

Janvier /
Février
2021



INCLUS
LE CALENDRIER
DES RENDEZ-VOUS
NATURE 2021

(DOSSIER) 07

L'avenir est dans le pré

12

(COLLECTIVITÉ)

Un budget 2021
à un niveau record

14

(NUMÉRIQUE)

Le déploiement
de la fibre avance

17

(SOLIDARITÉS)

Protection de l'enfance,
une mission essentielle



www.creuse.fr

la CREUSE
e Département

(CLIC-CLAC)



ETANG DES LANDES : Fin des travaux de construction d'une passerelle d'accès à la Maison de la Réserve pour les personnes à mobilité réduite



POMPIERS : Début des travaux à La Souterraine qui verra prochainement sortir de terre son nouveau Centre de Secours



MON PREMIER LIVRE : Ils sont arrivés ! Les livres qui seront distribués aux bébés nés ou adoptés en Creuse dans le cadre de l'opération « Mon Premier Livre »



SUR LE PONT DE... : Les Présidents de la Creuse et de l'Indre se sont retrouvés sur le Pont de Crozant pour constater l'avancée des travaux (lire p. 4)



TAPISSERIE : Tombée de métier pour la dernière « Lettre au Père Noël » de la tenture « Aubusson tisse Tolkien »



PATRIMOINE : Depuis quelques semaines, le nouveau livret des Editions Patrimoine de la Creuse consacré aux croix est disponible en librairie



EDITO

Les mois ont passé et l'année avec eux. Notre quotidien reste toujours contraint par la pandémie et le couvre-feu qui pèsent lourd, économiquement, mais aussi moralement. La vaccination qui a débuté, nous apporte l'espoir d'une amélioration de la situation avec l'arrivée des beaux jours. Nos soignants, toujours à la tâche, s'y emploient, nous ne les oublions pas.

Après des mois d'incertitude, les élections régionales et départementales ont été finalement programmées au mois de juin. Ce magazine dans son format habituel est donc le dernier de la mandature. Fidèle aux précédents, il relate l'activité du Département et les actions mises en place à travers les commissions thématiques et les vice-présidents qui les portent.

En ce début 2021, le Conseil départemental a voté un budget de plus de 253 millions d'euros qui confirme la tendance des années précédentes, malgré le contexte. Le cap fixé est maintenu, l'excédent budgétaire réalisé permet à la collectivité de faire face aux dépenses nouvelles, de conforter les investissements et de limiter le recours à l'emprunt, tout en continuant de s'adapter à la situation économique et sociale.

Vous trouverez dans ce magazine la traduction concrète des politiques que nous menons, que ce soit pour accompagner nos publics prioritaires, des plus jeunes aux plus âgés ; pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi ou les secteurs économiques en souffrance ; ou encore pour accompagner les évolutions de notre territoire et rendre la Creuse toujours plus attractive en matière touristique ou dans l'apport de nouveaux services aux habitants.

Bonne lecture à toutes et tous !

Valérie SIMONET

Présidente du Conseil départemental de la Creuse

(SOMMAIRE)

(DANS LE RÉTRO
& DANS LE VISEUR)

04

(CREUSONS PLUS LOIN)

L'avenir
est dans le pré

07

(LA QUESTION À CREUSER)

Comprendre
le budget

11

(COLLECTIVITÉ)

Un budget 2021
à un niveau record

12

(TERRITOIRES)

Le PPC en faveur
de l'attractivité

13

(NUMÉRIQUE)

La Creuse va « fibrer »

14

(SENIORS)

Sur le chemin
de l'autonomie

16

(SOLIDARITÉS)

Agir dans l'intérêt
de l'enfant

17

(SPORTS)

- Un ambassadeur olympique
- A l'heure des J.O.

18

(LIBRE EXPRESSION)

La tribune des groupes

19

SCANNEZ et
DECOUVREZ →



www.opn.to/a/QR-Unitag
Téléchargez l'application Unitag
QR Code Scanner pour lire ce QR Code.



RETROUVEZ LE MAGAZINE EN LIGNE SUR

www.creuse.fr + + +

Magazine édité par
le Conseil départemental

Hôtel du Département - BP 250
23011 GUERET Cedex

Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23

Site internet : www.creuse.fr

Dépôt légal : à parution - ISSN 1632-9864

La réalisation de ce magazine a coûté 0,47 €
par habitant

Directeur de la publication : Valérie SIMONET

Responsable de la rédaction : Philippe BOMBARDIER

Textes : Mélanie HEURTEAU / Pauline RAPINAT

Crédits photos : CD23 / PIXABAY / J-P TOUMAZET /
RAILCOOP / CHAMBRE D'AGRICULTURE 23 / SR23 /
FDCUMA23 / H. CHARVILLAT / DORSAL / T. MAHEUX

Maquette / mise en page : Lydie VIALATOU

Impression : Fabrègue Imprimeur
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Distribution : LA POSTE

Tirage : 62 500 exemplaires



(DANS LE RÉTRO)

NUMÉRIQUE

JOB23
disponible
en appli

Lancé par le Département le 1^{er} novembre 2020, le site **JOB23** se renforce et propose désormais une application mobile disponible sur iOS et Android – en téléchargement dans votre store. Vous êtes recruteur ou en recherche d'emploi, rendez-vous sur JOB23 !

www.job23.fr

TERRITOIRE

Le train (re)sifflera

D'aucuns diront que c'est un pari « fou », d'autres un projet « ambitieux ». Chose est sûre, nos vaches ne verront plus le train passer mais bel et bien s'arrêter !

La société RailCoop s'est, en effet, fixé l'objectif de faire revivre la ligne ferroviaire Bordeaux-Lyon passant par Guéret, avec un arrêt dans cette dernière gare. Déjà engagé en faveur des transitions écologique et énergétique, le Département a décidé d'accompagner ce projet en votant une subvention de 60 000 €. Il entend ainsi

poursuivre son action territoriale, favoriser l'aménagement du territoire et améliorer les offres de service aux usagers en termes de mobilité. Un projet qui a juste sur toute la ligne !



ENVIRONNEMENT

L'étrange Noël de la Réserve

Observation rarissime en Creuse, un sub-adulte de Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) a stationné sur la Réserve Naturelle Nationale de l'étang des Landes du 20 au 24 décembre 2020, faisant le bonheur des ornithologues du Limousin et d'Auvergne.



Noël avant l'heure à l'étang des Landes pour ces professionnels spécialisés dans l'étude de nos amis bipèdes à plumes.

Il s'agit seulement de la 6^{ème} observation sur le site depuis 1996, et l'espèce est encore plus rarement observée ailleurs en Limousin.

Le Pygargue à queue blanche est l'un des plus grands oiseaux d'Europe. Il niche principalement en Scandinavie et autour de la Baltique.

En France, il est surtout observé en hiver et seuls quelques dizaines d'individus fréquentent alors la métropole.

(DANS LE RÉTRO)

TRAVAUX

Pont de Crozant : place au neuf



Le pont de Crozant, situé sur la commune éponyme et celle de Saint-Plantaire (Indre) poursuit sa transformation. L'ouvrage d'art, construit en 1952 arrive en fin de vie et doit subir une rénovation. Le tablier, très endommagé, va être totalement remplacé. Un impressionnant platelage implanté dans la Creuse a dû être installé pour soutenir le pont lors de son

démantèlement. Situé dans un site classé et en zone Natura 2000, le pont supporte près de 1 000 véhicules par jour en pleine saison touristique. Pour limiter l'impact sur le réseau routier, les travaux s'effectuent hors période touristique et devraient se terminer en juin prochain. Le coût total de l'opération s'élève à 3 millions d'euros, co-financés par les Départements de la Creuse et de l'Indre.

SPORTS

Vélo & fromages : deux nouveaux circuits labellisés

Après le Tour de la Creuse à vélo, deux nouveaux circuits viennent d'être labellisés « Vélo & Fromages ».

Plus que jamais, le tourisme à vélo s'affirme dans les tendances du slow tourisme, c'est-à-dire découvrir des paysages tout en prenant son temps et en admirant la nature qui nous entoure. La découverte des itinéraires via l'entrée gastronomique, à travers des produits fromagers et la valorisation d'un savoir-faire local, constitue un véritable atout pour convaincre les néophytes de la petite reine. C'est pour cela que le Conseil départemental a voulu élargir son offre, en proposant deux boucles locales à vélo, aménagées par le Département, en partenariat avec les EPCI, clubs de vélo et acteurs du tourisme du territoire.

- La boucle n°31 « Etangs et châteaux », longue de 36 kilomètres vous conduira



de Peyrat-la-Nonière à travers l'observation d'étangs, de châteaux, de poulaillers en plein champs, jusqu'à la cité médiévale de Chénérailles.

- La boucle n°19 « Echappée belle au pays de Jean de Brosse » vous emmènera à la découverte des panoramas du Nord de la Creuse. De Boussac à Toulx-Sainte-Croix, partez sur les traces de Jean de Brosse, seigneur de Boussac ou plus récemment George Sand, auteure qui séjourna à Boussac et découvrit la célèbre Dame à la Licorne.

Tout au long de ces circuits, vous rouleriez à proximité de sites laitiers, présents dans un rayon de 6 kilomètres. Sur place, vous pourrez vous arrêter pour un ravitaillement fermier. De quoi allier effort et plaisir.

(DANS LE VISEUR)

EMPLOI

Plan d'action pour l'emploi

Afin d'inciter les employeurs à recruter des personnes en situation d'insertion, le Département a voté, en Assemblée Plénière de décembre dernier, une enveloppe de 630 000 € en faveur d'un plan d'action pour l'emploi des bénéficiaires du rSa.

En 2021, la situation de l'emploi devrait connaître une dégradation sensible, en raison de l'impact de la crise sanitaire, que le contexte actuel va venir renforcer encore. Afin d'accompagner les plus fragiles et les publics éloignés de l'emploi, le Conseil départemental a souhaité mobiliser des moyens exceptionnels.

Le plan d'action en faveur de l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active a été conçu en complémentarité des actions initiées par l'État, dans le cadre du plan de relance, mais aussi en matière de renforcement de l'insertion par



l'activité économique. En effet, ce secteur est un préalable nécessaire à l'accès à l'emploi de droit commun, en permettant à des personnes éloignées du monde du travail, de reprendre un rythme, d'acquiescer ou de retrouver les codes professionnels indispensables à une intégration réussie dans l'emploi.

Ainsi, les employeurs seront accompagnés via une prise en charge de 40% à 50% du SMIC brut ou bien par une aide forfaitaire exceptionnelle, dès lors qu'ils proposeront un contrat (professionnalisation, CDD supérieur à 6 mois ou bien CDI) à un(e) bénéficiaire du rSa.

PATRIMOINE

Les Métiers d'Art à découvrir

Les 10 et 11 avril prochains, l'Hôtel du Département accueillera, pour la seconde fois, les Journées Européennes des Métiers d'Art organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Une dizaine d'artisans seront présents pour des temps de démonstration de leur savoir-faire, tout au long du week-end.

ENVIRONNEMENT

Des Rivières toujours Sauvages



Depuis juillet 2016, « le Pic » et « la Gioune » comptent parmi les rares rivières en France labellisées « Site rivières sauvages ». Gage d'un patrimoine naturel à l'état

pur, le label est décerné pour 5 ans et permet d'apporter une attention toute particulière et des moyens aux cours d'eau reconnus.

C'est pourquoi, le Conseil départemental souhaite renouveler la candidature au label de ces deux rivières. Un affluent du Pic sera même proposé à la labellisation : le Cubaynes. Ce dernier, répondant au cahier des charges du label, pourrait donc, lui aussi, décrocher, le précieux sésame. Sur les 28 rivières labellisées au niveau national, la Creuse en compte à elle seule déjà 2 et peut-être bientôt 3 !

(CREUSONS PLUS LOIN)

L'avenir est dans le pré

Fort de l'importance que revêt l'agriculture sur le territoire, le Département lui réaffirme son soutien en votant, en 2021, plus de 300 000 €. Ce soutien bénéficiera aux exploitations agricoles, notamment via la Chambre d'Agriculture et le Groupement de Défense Sanitaire ainsi qu'aux structures professionnelles et associatives du secteur.



« Le Département a fait le choix de poursuivre son soutien au monde agricole en signant avec la Région qui détient la compétence depuis 2015, une convention. Celle-ci permet un accompagnement financier, dans un contexte économique très difficile. »

Nicolas SIMONNET

7^{ème} Vice-Président en charge du développement des territoires



Le Département, partenaire du monde agricole

Malgré la loi NOTRe de 2015 qui a vu le transfert de la compétence économique vers la Région, le Conseil départemental de la Creuse a souhaité poursuivre l'accompagnement qui était le sien auprès du monde agricole, secteur économique incontournable du territoire.

Depuis 2017, une convention lie le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle permet au Conseil départemental de soutenir, chaque année pour près de 300 000 €, l'agriculture, au travers des différentes manifestations agricoles organisées sur le territoire mais aussi des structures telles les CUMA, le Service de Remplacement, le Groupement de Défense Sanitaire, ou encore la Chambre d'Agriculture qui bénéficie d'une aide de 100 000 €.

Cette aide est un soutien à la mise en place de plusieurs actions en faveur des exploitants agricoles pour :

- Mobiliser et préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique en faisant appel à l'expertise des services de la Chambre d'Agriculture et du Conseil départemental. Il s'agira d'augmenter l'autonomie des exploitations afin qu'elles s'adaptent aux effets du changement climatique et permettre la gestion des stocks four-

ragers, tout en préservant qualitativement et quantitativement la ressource en eau disponible au niveau local.

- Maintenir les espaces de proximité que sont les Groupements de Développement Agricole (GDA), véritables lieux d'échanges qui apportent informations, conseils et services au plus près des exploitations agricoles et qui favorisent l'émergence de projets collectifs et contribuent à l'animation de la vie locale.

Enfin, en 2020, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire, la Chambre d'Agriculture s'est engagée à élaborer une charte départementale afin de favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs autour de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cette charte formalisera les engagements des agriculteurs creusois à respecter des mesures de protection des habitations en proximité des champs, lors de l'utilisation des produits.

FOCUS

Le sanitaire, une priorité



En début d'année, c'est un partenariat renouvelé qui s'est mis en place entre le Conseil départemental et le Groupe de Défense Sanitaire de la Creuse (GDS). Le GDS est notamment chargé de la mise en œuvre des programmes de prévention et de lutte en matière d'action sanitaire dans les élevages. En raison de l'augmentation de la taille des troupeaux, les actions de prévention doivent se renforcer et

prendre également en compte l'apparition de nouvelles exigences commerciales réglementaires liées aux échanges nationaux ou encore l'évolution de l'épidémiologie de certaines maladies.

Aux côtés des éleveurs, le Conseil départemental mène des actions de soutien dans la prévention et dans la lutte contre les dangers sanitaires de 2^{ème} et 3^{ème} catégories de l'espèce bovine (IBR, paratuberculose, BVD).

C'est en ce sens que le Département de la Creuse s'engage à faire effectuer, par le Laboratoire départemental d'Ajain, des analyses de dépistage de maladies et de diagnostic vétérinaire. Ce soutien financier de 100 000 € pour les éleveurs

se matérialise par la prise en charge, via le GDS, d'une partie des frais des analyses et des vaccins réalisés par les éleveurs et les services vétérinaires.

Il vise ainsi à limiter l'introduction de nouvelles pathologies dans les élevages afin de préserver la bonne qualité sanitaire des cheptels creusois, permettre la finalisation de l'assainissement IBR en Creuse et favoriser la mise en place des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD.

Enfin, au travers de cette convention, le Département s'engage également dans la prévention et la lutte contre la métrite et l'artérite virale équine et dans l'éradication de la tremblante bovine.

Du répit pour les agris



Le Conseil départemental soutient annuellement le Service de

Remplacement à hauteur de 18 000 € et permet ainsi, aux chefs d'exploitation, de s'absenter quelques jours. Pour ce faire, la structure met à disposition des agriculteurs adhérents, un chef d'exploitation remplaçant lors d'absences pour maladie, formation, accident, mandats professionnels, événements familiaux ou encore

congrés. Cela permet ainsi à l'agriculteur remplacé de s'absenter sereinement, sa ferme étant confiée aux mains d'un agent confirmé. Les exploitants peuvent également solliciter les services de la structure pour des travaux ponctuels ou saisonniers nécessitant de la main d'œuvre.

Aider les plus en difficulté



Chaque année, le Département apporte un soutien de près de

100 000 € au dispositif d'accompagnement en faveur des exploitations agricoles en situation fragile coordonné avec l'État, la MSA et les organismes professionnels et syndicaux du secteur. Dans un contexte économique difficile, la cellule départementale « Agri-accompagnement » accueille, oriente et assiste les exploitants qui

rencontrent des difficultés économiques et sociales. Les solutions proposées reposent d'une part, sur l'accès aux droits pour les bénéficiaires, et d'autre part, sur la mise en œuvre d'accompagnements techniques, économiques et sociaux par les organismes professionnels du monde agricole.

Du matériel mutualisé



Afin d'améliorer les conditions de travail sur les exploitations,

il est indispensable d'être bien équipé en matériel. Toutefois, certains engins agricoles présentent un investissement élevé par rapport à leur utilisation ponctuelle. C'est pourquoi, de nombreux agriculteurs adhèrent aux Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Ces coopératives permettent de mutualiser le matériel agricole,

tant dans son achat que dans son utilisation. Chaque année, le Département mobilise une enveloppe d'environ 130 000 € en faveur des CUMA, pour des achats d'engins agricoles. En 2020, ce sont ainsi une dizaine de CUMA qui ont pu bénéficier de cette aide pour l'achat entre autres, de bennes, d'ensileuses ou encore de semoirs.

Aide exceptionnelle fourragère



Les épisodes de sécheresse récurrents engendrent, chaque année, un déficit en fourrage. Ce déficit a un impact sur les stocks qui servent d'ordinaire à nourrir les troupeaux pendant la saison hivernale. Afin de pallier ce manque, le Conseil départemental a accordé une

aide exceptionnelle aux éleveurs pour l'achat de fourrage. En 2020, c'est un soutien à la structure Group'Achat23 qui a été accordé par le Département à hauteur de 10 000 € soit 10 € par tonne.

Promouvoir l'agriculture



Afin de promouvoir l'agriculture et ses métiers, le Conseil départemental accompagne, chaque année, des manifestations organisées sur le département. Ces événements, qui participent à l'attractivité du territoire, peuvent prendre la forme de foires concours,

de comices agricoles ou encore de fêtes mettant en avant l'agriculture.

La Creuse espère revoir la Capitale



Il y a un an, la Creuse lançait son opération séduction auprès des Parisiens. Pour la première fois, le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse, installait son stand sur le très populaire Salon International de l'Agriculture. Une façon de promouvoir les savoir-faire du département puisque de nombreux producteurs s'étaient relayés sur le stand pour faire découvrir leurs produits. Viande, miel, fromage ou encore bière « made in Creuse », sans oublier le très apprécié gâteau Le Creusois, ont su conquérir les papilles des visiteurs.

Cette année, crise sanitaire oblige, le Salon International de l'Agriculture n'a pas ouvert ses portes. Espérons que ces dernières ne resteront pas trop longtemps fermées et qu'en 2022, la Creuse pourra de nouveau aller séduire Paris.

(LA QUESTION À CREUSER)

Comprendre le budget

Chaque année, le Conseil départemental élabore et vote le budget qui lui permettra de mettre en œuvre ses politiques. Cet acte prévoit les recettes et dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les différents projets.

1

Comment se décompose le budget du Département ?

Le budget se divise traditionnellement en deux sections :

- une « section de fonctionnement ». Elle regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (électricité, combustible, etc.), les dépenses relatives au secteur de la solidarité, les subventions attribuées aux associations du territoire, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.
- une « section d'investissement ». Elle recense les dépenses d'équipement directement réalisées par le Département comme la voirie ou les collèges, mais aussi les interventions en faveur des partenaires (dont les collectivités locales) ou encore le remboursement du capital de la dette.

Ces sections se divisent en chapitres et en articles.

Le budget, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, doit théoriquement être adopté avant le début de l'année concernée. Toutefois, la loi accorde un délai courant jusqu'au 15 avril pour procéder à l'adoption définitive du budget, voire jusqu'au 30 avril les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée. Des décisions modificatives peuvent être prises en cours d'exercice pour adapter les recettes et les dépenses aux réalités de leur exécution.

2



Comment est-il voté ?

Le budget dit « primitif » doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée délibérante. Ce vote ne peut avoir lieu sans qu'un « débat d'orientation budgétaire » ait eu lieu dans les deux mois qui précèdent.

Le budget est voté par fonction. Pour le Département, le budget comporte 10 fonctions :

- > **FONCTION 0** : Services Généraux
- > **FONCTION 1** : Sécurité
- > **FONCTION 2** : Enseignement
- > **FONCTION 3** : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- > **FONCTION 4** : Prévention médico-sociale
- > **FONCTION 5** : Action sociale
- > **FONCTION 6** : Réseaux et infrastructures
- > **FONCTION 7** : Aménagement et environnement
- > **FONCTION 8** : Transports
- > **FONCTION 9** : Développement

3

Quels sont les principes à respecter ?

Le budget doit respecter certains principes fondateurs :

- le principe de l'équilibre réel. En application de ce principe, les montants des dépenses et des recettes de chaque section doivent être strictement équilibrés. Ce principe, qui repose sur une évaluation sincère des dépenses et des recettes, implique également le remboursement de la dette en capital par les seules ressources propres de la collectivité (une collectivité ne peut donc pas emprunter pour rembourser un emprunt déjà souscrit auparavant).
- le principe d'annualité. Le budget est établi et voté pour une année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable (en section d'investissement essentiellement).
- le principe d'unité. Toutes les dépenses et les recettes doivent être regroupées et retracées dans un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes.
- le principe d'universalité. Il implique qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière et que toute recette a donc vocation à financer n'importe quelle dépense.
- le principe de spécialité des dépenses. Il impose de cibler le plus précisément possible le service bénéficiaire de chaque dépense.

(COLLECTIVITÉ)

EN CHIFFRES

44.67 M€

Investissement

+

208.51 M€

Fonctionnement

=

TOTAL

253.18 M€



« Le budget primitif 2021 est

en hausse de 5 M€ par rapport à celui de 2020. Ce sont ainsi près de 2 M€ d'investissements supplémentaires qui seront dédiés aux travaux sur la voirie. »

Thierry GAILLARD
1^{er} Vice-Président en charge des affaires générales et de la modernisation de l'action publique

Un budget 2021 à un niveau record

Réunis en Assemblée Plénière le 12 février dernier, les élus départementaux ont voté le Budget Primitif 2021 pour 253,18 M€.

15.89 M€

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ



12.03 M€

COLLÈGES / ÉCOLES / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



6.92 M€

SÉCURITÉ / POMPIERS



8.48 M€

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS



2.17 M€

PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE



110.62 M€

FAMILLE / ENFANCE, PERSONNES ÂGÉES / HANDICAPÉES, RSA



36.70 M€

EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, ROUTES, FIBRE



1.80 M€

MILIEUX AQUATIQUES, ÉTANG DES LANDES, FORÊT



3.97 M€

TRANSPORTS (REVERSEMENT À LA RÉGION POUR LA GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET DE VOYAGEURS EN CREUSE)



5.88 M€

AIDES AUX TERRITOIRES, AGRICULTURE, TOURISME



14.96 M€

DETTES / FINANCES



(TERRITOIRE)



Le PPC en faveur de l'attractivité

En 2018, le Plan Particulier pour la Creuse (PPC) déclinait un ensemble d'actions en faveur du développement du département. Deux d'entre elles, portant sur l'attractivité du territoire, vont bientôt voir le jour. Financées par l'Etat, elles sont toutefois pilotées par le Conseil départemental.

Attirer de nouvelles populations et faire en sorte qu'elles restent en Creuse, tel est le pari lancé dans le cadre de la campagne de marketing territorial, initiée dans le cadre du PPC. Après un appel à projets, l'Agence Bastille a été retenue afin de travailler, en partenariat avec les acteurs du territoire, sur l'attractivité du département. L'année dernière, le prestataire avait élaboré un questionnaire pour faire l'état des lieux du territoire : ses atouts et ses faiblesses. Ces données ont été renforcées après des échanges sur le terrain, avec des élus, professionnels du secteur économique, médical, touristique ou encore culturel. En fin d'année dernière, plusieurs groupes de travail ont permis de définir l'axe fort qui servirait à l'Agence Bastille pour construire une campagne de marketing : « un territoire qui connecte et vous reconnecte à ce qui compte vraiment ». L'idée ? Capitaliser autour de l'ADN de la Creuse, qui est une véritable force pour

ce territoire. Désormais, les membres du comité de pilotage (élus, professionnels du secteur économique, médical, associatif, agricole ou encore touristique) doivent valider, ensemble, ce que sera l'identité visuelle du département, derrière laquelle tous les Creusois pourront se retrouver.

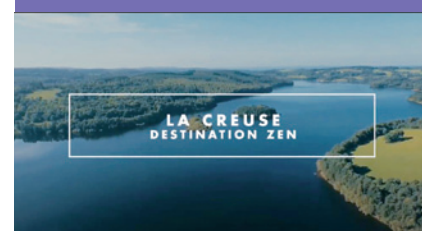
En parallèle, le PPC avait initié le projet d'un portail numérique dans lequel chaque nouvel arrivant retrouverait les informations nécessaires à son installation. L'idée de cette conciergerie est de se démarquer des autres départements en apportant une offre clé en main aux nouveaux arrivants. Une plateforme numérique qui recueille et centralise les données : emploi, habitat, services, santé..., pour faciliter l'installation. Ce portail ne devrait pas uniquement être réservé aux nouveaux habitants puisque les Creusois déjà installés pourront également y accéder, notamment pour leurs démarches en ligne.



« Dans le cadre du PPC, le Département décline deux actions afin de rendre la Creuse plus attractive, et faciliter l'installation de nouvelles populations, mais aussi, conforter l'accès aux services pour tous les Creusois. »

Catherine DEFEMME
2^{ème} Vice-Présidente en charge de l'attractivité

LA CREUSE VUE DU CIEL



Toujours dans une politique de valorisation du territoire, Creuse Tourisme a mené un partenariat avec Air France pour diffuser des spots publicitaires dans les avions. Des films promotionnels de 4 minutes, en deux langues (français et anglais), vont être diffusés à bord de tous les vols Air France long-courriers. Pour découvrir ces vidéos, rendez-vous sur la chaîne youtube de Creuse Tourisme.

La Creuse va « fibrer »

Partout en Creuse, les chantiers de la fibre optique se poursuivent. Les collectivités publiques se mobilisent pour fibrer 100% du territoire d'ici 2024-2025 (hors Agglomération de Guéret où le déploiement est assuré par un opérateur privé).

La fibre : où et quand ?

Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques » dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes ! Une même commune peut ainsi être traversée par plusieurs plaques qui ne seront pas déployées ou commercialisées en même temps.

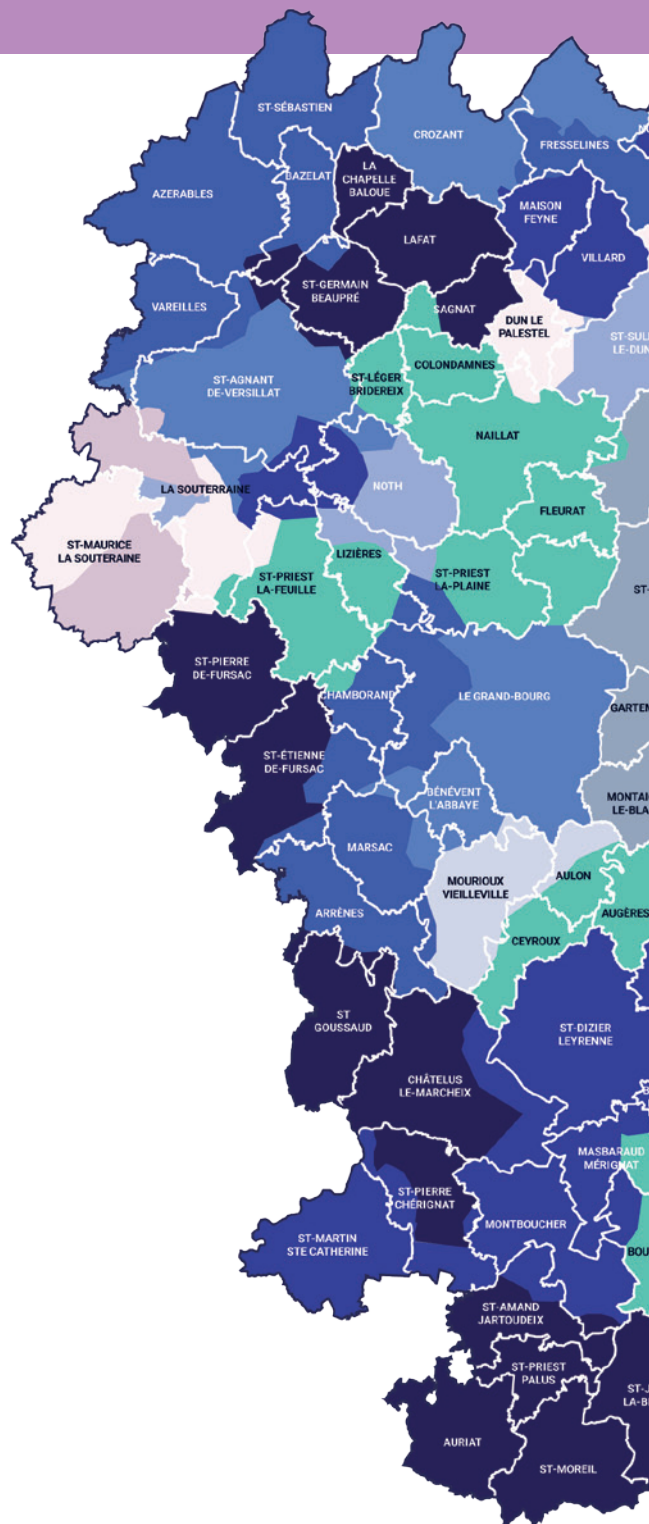
Retrouvez la carte interactive sur www.dorsal.fr, ainsi que des actualités sur le déploiement du réseau public et le numérique en Limousin.



« Le déploiement de la fibre optique est un chantier prioritaire pour le Département. En 2021, 1,5 M€ lui seront consacrés avec l'objectif d'ouvrir à la commercialisation 24 650 lignes supplémentaires et atteindre ainsi 30 500 habitations raccordables d'ici la fin de l'année, tout en poursuivant la construction des prises suivantes en parallèle. »

Hélène FAIVRE

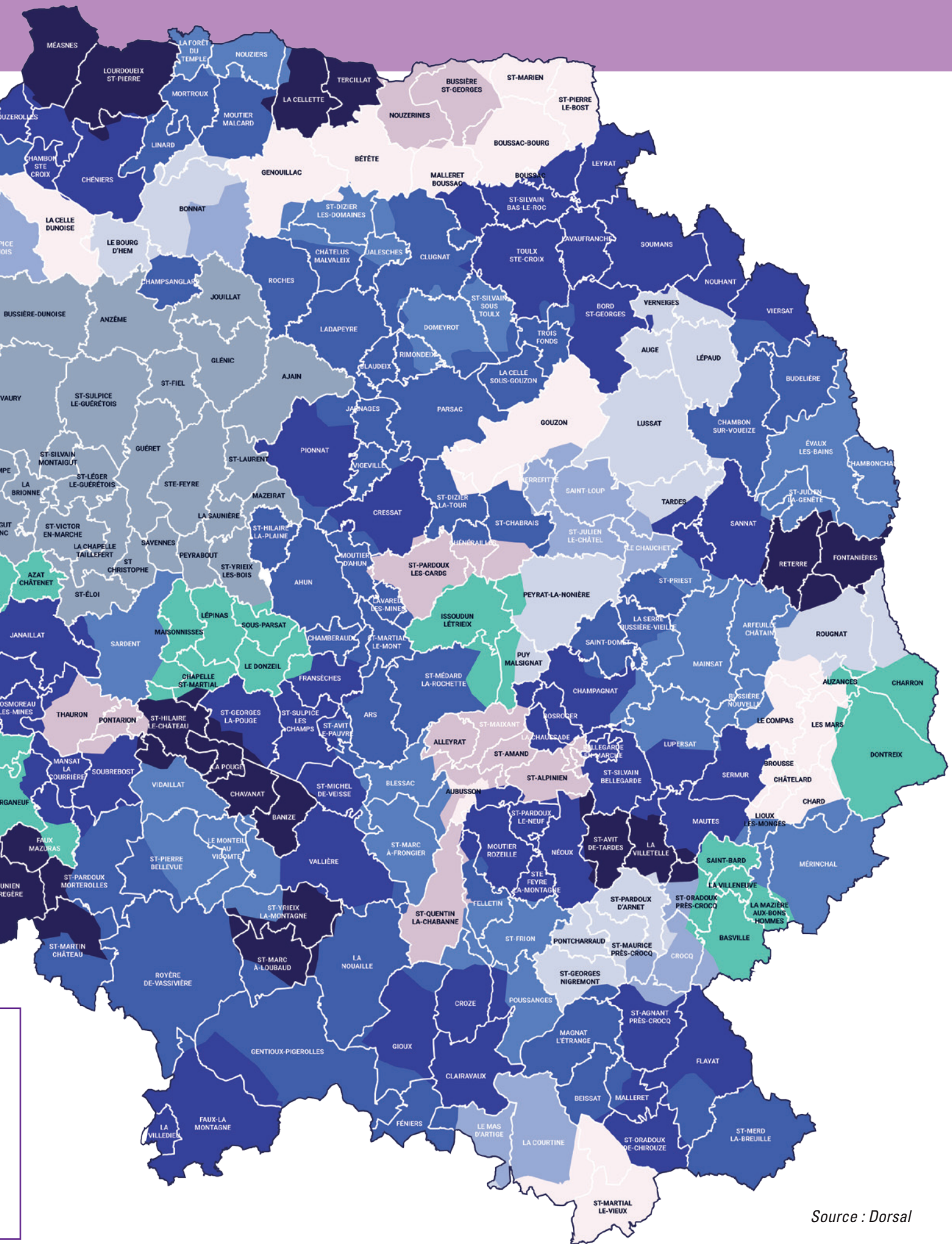
6^{ème} Vice-Présidente en charge des infrastructures routières et du déploiement de la fibre



ÉCHÉANCES PRÉVISIONNELLES D'OUVERTURE
COMMERCIALE DES OFFRES FIBRE EN CREUSE

Informations au 1^{er} février 2021

■	OUVERT	■	2022
■	1 ^{er} TRIMESTRE 2021	■	2023
■	2 ^e TRIMESTRE 2021	■	2024
■	3 ^e TRIMESTRE 2021	■	ZONE DE DÉPLOIEMENT PRIVÉ
■	4 ^e TRIMESTRE 2021		



(SENIORS)

EN CHIFFRES

14,7%de la population creusoise
à plus de 75 ans**77,3 ans**

C'est l'espérance de vie en Creuse

854personnes bénéficiant de la Prestation
de Compensation du Handicap (PCH)
soit 4,32 M€ votés au budget 2021**5 800**personnes bénéficient de l'Allocation
Personnalisée d'Autonomie (APA)
établissement ou domicile soit 30,35 M€
votés au budget 2021 (cf. page 12)

Sur le chemin de l'autonomie

En lançant son schéma départemental de l'autonomie, le Département entend conforter ses actions et tracer des chemins nouveaux au service du bien vieillir et du bien vivre avec son handicap.



« Si le
Département
est chef

de file de l'action sociale, la coordination des acteurs sera la condition pour assurer l'articulation et la cohérence des actions dédiées à l'accompagnement ou à l'accueil des personnes et de leurs proches aidants. »

Marie-Christine BUNLON
4^{ème} Vice-Présidente
en charge de l'autonomie

L'évolution des dispositions législatives a été l'occasion pour le Conseil départemental, de réaffirmer son engagement en faveur des personnes en perte ou en manque d'autonomie. Ces personnes doivent être reconnues dans leur appartenance à notre société, dans leur valeur, leurs préférences et leurs droits. Cela implique de repenser une partie des dispositifs existants et d'apporter des réponses partagées et adaptées aux spécificités du territoire creusois. C'est en ce sens que le Département a élaboré et co-construit avec ses partenaires, le schéma départemental de l'autonomie. La place accordée aux personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, l'écoute et le respect, la reconnaissance de leur expérience, de leurs savoir-être et savoir-faire, sont autant de facteurs qui doivent conduire à des changements dans les pratiques et dans la formation des professionnels.

Les besoins des personnes âgées ou en situation de handicap sont les mêmes que ceux de l'ensemble de la population : habitat, transports, accès aux services, culture, loisirs, sports... Au travers du schéma, il s'agira de :

- sécuriser le maintien à domicile par un recours facilité aux aides techniques, à la domotique et par la réalisation de travaux ou d'aménagements via les Programmes d'Intérêt Général Habitat* et le conseil de professionnels (ergothérapeutes...)
- favoriser la mobilité (covoiturage solidaire de proximité pour les personnes âgées ou leurs aidants, développement d'une flotte de véhicules en faveur des aides à domicile...)
- renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile (valorisation, amélioration des conditions de travail...) pour garantir la continuité de service sur tout le département
- rendre accessibles les établissements accueillant du public ; développer la télémédecine...
- informer, le plus tôt possible, les jeunes en situation de handicap, des dispositifs existants, soutenir l'insertion professionnelle par l'accompagnement social,...

Enfin, le réseau des aidants, qu'il soit professionnel ou familial, sera conforté. Cela se traduira notamment par le développement de l'offre de soutien et de répit par territoire.

*contact Cellule Habitat : 05 87 80 90 30 - habitat@creuse.fr

[SOLIDARITÉS]

Agir dans l'intérêt de l'enfant

La protection de l'enfance est une mission essentielle pour le Département puisqu'elle impacte les plus jeunes. Afin de renforcer son action, la collectivité a adopté un schéma départemental de protection de l'enfance.



La protection de l'enfance, c'est garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social. C'est aussi préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation. Le Conseil départemental assure ces missions autour de 3 grands principes :

- **Prévenir**, en mettant en place diverses mesures d'accompagnement, de conseils pour aider les parents dans leur rôle ;
- **Alerter**, en organisant le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;
- **Protéger**, en prenant les décisions administratives nécessaires. (*Attention, les décisions judiciaires relèvent du Juge des enfants ou du Procureur en cas de situation d'urgence*).

En déclinaison du schéma départemental de protection de l'enfance, il s'agira, pour le Département, avec les acteurs concernés, de :

- Améliorer le repérage des situations de danger ;
- Simplifier le mode de traitement des Informations Préoccupantes ;
- Relever le défi du renouvellement des assistants familiaux qui assurent le principal mode d'accueil des enfants sur le territoire ;
- Renforcer les dispositifs de prévention auprès des parents et des enfants ;
- Prendre en compte le point de vue de l'enfant et de ses besoins tout au long de son parcours de protection.

Pour sa part, le Département a, en ce sens, renforcé, ces dernières années, ses moyens humains. L'équipe de placement de l'Aide Sociale à l'Enfance compte ainsi 4 travailleurs sociaux, un psychologue et un référent administratif supplémentaires. Le Département a également créé une équipe spécialisée, composée de 3 travailleurs sociaux, une infirmière et une psychologue pour l'évaluation des situations préoccupantes. Les travailleurs sociaux du Pôle Enfance (basés dans les UTAS), sont ainsi déchargés de cette mission d'évaluation et peuvent se consacrer exclusivement à la mise en œuvre de mesures éducatives dans le cadre de la Prévention. Enfin, depuis décembre, complètent les effectifs du service :

- Une responsable du réseau des assistants familiaux ;
- Une responsable des établissements et services Protection de l'Enfance et Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance ;
- Un coordonnateur de parcours à l'accès à la majorité.



« Le schéma départemental

formalise la stratégie partagée de tous les acteurs concernés mais surtout, il prend le parti fort de donner la parole aux enfants et aux jeunes accompagnés et d'entendre leurs attentes. »

Patrice MORANÇAIS
3^{ème} Vice-Président en charge
de l'action sociale,
du retour à l'emploi et du logement

EN CHIFFRES (2020)

441

enfants pris en charge

153

assistants familiaux

16.8 M€

consacrés à l'Aide Sociale à l'Enfance

(SPORTS)

DÉCOUVRIR EN VIDÉO,
JENS SCHUERMANSFLASHEZ
LE CODE« Que
des col-
légiens
soient

*engagés pendant
la Semaine Olym-
pique et Paralym-
pique montre qu'à
tous les niveaux,
les Creusois se mo-
bilisent pour faire
vivre les Jeux. »*

Laurent DAULNY5^{ème} Vice-Président en charge
de la vie collégienne,
des sports et de la jeunesseLES SECTIONS
SPORTIVES À L'ÉCRAN

Dans le cadre de cette SOP, des vidéos sur des disciplines olympiques enseignées dans les sections sportives creusoises ont été tournées. Ainsi, trois vidéos ont été réalisées sur : la section football et VTT de Jules Marouzeau (Guéret) et la section golf d'Octave Gachon (Parsac).

Pour visionner ces vidéos, rendez-vous sur la chaîne youtube du Département.

Un ambassadeur olympique

Membre du Team Scott Creuse Oxygène Guéret, Jens Schuermans a été désigné ambassadeur dans le cadre du projet « Guéret, ville pré-olympique ». Le pilote de VTT, champion de Belgique, a pour mission d'attirer les délégations étrangères et de les inciter à venir préparer les J.O. en Creuse.



Ce n'est pas un hasard si Jens Schuermans a été nommé ambassadeur. Pilote polyglotte, ayant participé aux Jeux Olympiques de Rio en 2016, Jens Schuermans connaît très bien la Creuse et la forêt de Chabrières dont il doit vanter les mérites. Licencié chez Creuse Oxygène Guéret, l'athlète va bénéficier d'une aide du Département

pour financer sa mission jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris en 2024. Son rôle : aller chercher des délégations pour venir s'entraîner à Guéret et leur faire « découvrir les belles forêts en Creuse, qui sont parfaites pour les VTT ». Ses points forts pour son rôle d'ambassadeur : parler plusieurs langues et connaître beaucoup de monde dans le circuit mondial. « C'est à moi maintenant de parler avec tout le monde et convaincre d'autres délégations de venir ici. Je suis presque sûr qu'une fois qu'elles viendront en Creuse, elles voudront revenir s'entraîner chaque année ! ». Et c'est un belge qui le dit !

A l'heure des J.O.

Du 1^{er} au 6 février, s'est tenue la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) dans les établissements scolaires. Quatre collèges creusois, tous labellisés « Génération 2024 » ont participé à l'évènement.

Cette semaine nationale, organisée en Creuse par l'UNSS, le CDOS et l'USEP, œuvre pour la sensibilisation à la pratique sportive. Tout au long de la semaine, les collégiens ont pu échanger avec des athlètes de haut niveau, tels que Jens Schuermans (VTT), Fanny Posvite (judo), Romain Mesnil (perche), Grégory Mallet (natation) ou Laura Georges (football). En plus de ces échanges, les élèves ont également participé au fil rouge de cette SOP où des animations étaient différentes d'un collègue

à un autre. Du biathlon avec une course de 2024 m pour le collège de Parsac, un défi randonnée pour celui de Felletin. Le collège Marouzeau de Guéret a, quant à lui, proposé à tous les élèves de l'établissement de courir pour accumuler le maximum de kilomètres, et reversera une somme à une association caritative en fonction des kilomètres parcourus. Enfin, le collège de Bourgneuf a proposé aux élèves de 6^{ème} un projet pluridisciplinaire sur les valeurs de l'olympisme ainsi qu'une chasse au trésor.

(LIBRE EXPRESSION)

GROUPE D'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE

Le combat POUR la solidarité



Solidaire, le Département l'est depuis toujours par ses missions. Il a mis en place, depuis un an, de nouveaux dispositifs, afin de répondre à l'urgence sanitaire et accompagner les Creusois.

Rappelons l'achat de masques pour la population et les professionnels, le paiement des heures non réalisées aux associations

d'aide à domicile, sans oublier le versement des primes Covid. Aujourd'hui, nos personnels de santé se portent volontaires pour participer à la stratégie vaccinale au cœur de nos territoires. Il faut saluer leur engagement.

Nous avons proposé des outils numériques aux collégiens, afin que tous puissent continuer leur scolarité à domicile. Nous soutenons le secteur associatif culturel et sportif, avec des subventions maintenues, malgré l'arrêt des activités.

Pour les personnes éloignées de l'emploi, nous proposons la plateforme JOB23, permettant la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi, ou encore un Plan d'action départemental, destiné aux bénéficiaires du RSA (680 000 €).

Solidaire de l'activité économique, nous avons mis en place un plan d'investissement local de 11 M€ pour de nouveaux projets routiers. Nous avons confié 1,2 M€ aux intercommunalités pour le tissu économique local et nous avons proposé, dans le cadre du Plan de Relance, un programme de rénovation énergétique des collèges, plus de 3,5 M€.

Ce combat pour la solidarité, notre Conseil départemental s'en est emparé. Il a pu faire face grâce à des excédents budgétaires heureusement constitués. Il poursuit la voie qu'il a tracée, celle d'être aux côtés des collectivités, des établissements, des structures associatives, et de toutes les forces vives du département.

Franck FOULON

Président du Groupe de la Droite et du Centre

GROUPE DE LA GAUCHE

Les Creusois ne comprennent plus !



Depuis un an, dans la Creuse, comme partout en France, l'épidémie de la Covid-19 sévit. En plus de ses conséquences sanitaires parfois tragiques, cette pandémie nous entraîne dans une profonde crise économique et sociale. Des secteurs d'activité, des catégories de population sont d'ores et déjà très durement touchés.

Face à une telle situation, l'État et les collectivités publiques mettent en œuvre des plans de soutien... mais pas le Conseil départemental de la Creuse ! Adopté récemment, le budget 2021 de notre collectivité ne comporte aucun dispositif d'accompagnement d'urgence.

C'est un budget déconnecté de la réalité, de la vie des Creusois. Un budget calqué sur celui des années précédentes, comme si la Creuse était une île isolée de tout et épargnée par la crise.

L'État a lancé son Plan contre la précarité, la Région, un plan ambitieux de soutien à la Jeunesse, beaucoup de Conseils départementaux ont mis en œuvre un plan de solidarité, en particulier en direction des plus fragiles. Pas celui du CD de la Creuse !

Comme si nos jeunes boursiers, nos étudiants précaires, nos aînés avec leurs modestes retraites n'avaient besoin de rien ! Ce choix est d'autant plus paradoxal quand on sait que le « cœur de métier » d'un Conseil départemental est l'action sociale. Et que l'on ne nous fasse pas croire que sur un budget de 250 millions d'euros, on ne pouvait pas consacrer quelques centaines de milliers d'euros aux solidarités nécessaires en temps de crise. Par contre, les sommes consacrées à la communication ou au recours inutile à de coûteux cabinets privés auraient été mieux utilisées au profit des Creusois.

Le Conseil départemental a ainsi choisi de ne pas être au rendez-vous.

Jean-Luc LÉGER

Président du Groupe de la Gauche

ICI
VIVENT
LES JEUX



et **GUÉRET**
LA CREUSE
dans la roue des JO

TOUTE L'ACTU DES JEUX EN CREUSE SUR
terrassports23.com

